

**Par courriel et dépôt électronique**

Le 4 septembre 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**

Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télééc. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande amendée d'autorisation du Transporteur relative au projet à 735 kV  
de la Chamouchouane - Bout-de-l'île  
Dossier Régie de l'énergie : R-3887-2014  
Notre dossier : R049654 YF

---

Chère consœur,

Le 28 août 2014, Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (« le Transporteur ») a déposé ses réponses aux demandes de renseignements des intervenants dans le dossier décrit en rubrique.

Selon le document *Attentes de la Régie de l'énergie – Contestations des réponses et respect des délais fixés*<sup>1</sup>, les intervenants disposaient d'un délai de 2 jours ouvrables afin de produire à la Régie leurs contestations aux réponses du Transporteur. Ce délai, qui est compté qu'il y ait ou pas une séance de travail à l'échéancier du dossier, expirait le 2 septembre 2014.

Le 2 septembre 2014, le Transporteur a reçu des contestations de ses réponses des intervenants suivants: AQCIE/CIFQ et ACEFO.

Le 4 septembre 2014, le Transporteur a reçu la contestation de ses réponses d'AHQ-ARQ.

Advenant que la Régie accorde une extension du délai à AHQ-ARQ pour le dépôt de sa contestation, le Transporteur demande que le délai de dépôt de sa réponse aux contestations d'AQCIE/CIFQ, ACEFO et AHQ-ARQ soit reporté au 9 août 2014.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg  
c.c. Participants (courriel)

---

<sup>1</sup> 18 avril 2012